



Une dynamique de développement durable : l'exemple de la commune de Silfiac (Centre Bretagne)

La commune de Silfiac, 450 habitants, située en Centre Bretagne, mène une politique exceptionnelle de gestion de son territoire dans un esprit de développement durable.

Cet esprit se traduit par deux concepts-clef : agir local et penser global

Agir local, c'est utiliser et mettre en valeur les ressources de la commune (humaines, culturelles, sociales, naturelles...), c'est donc concerter et faire participer la population à l'ensemble des projets.

Penser global, c'est qu'une volonté de cohérence traverse l'ensemble des projets et réalisations de la commune et qu'une vision à long terme lie, entre elles, l'ensemble des actions mises en place en lien avec la préoccupation de les inscrire dans les divers espaces concernés, à toutes les échelles.

La démarche de développement durable correspond à plusieurs enjeux d'ordre différent :

- sur le plan social, le développement durable prévoit une lutte contre l'exclusion et la pauvreté, le recours à l'insertion, une réduction des inégalités et une meilleure mixité sociale. C'est aussi viser un respect des cultures et une préservation du lien social et de la sociabilité. C'est enfin, tenir compte des mentalités locales et adapter les dynamiques à leurs capacités et rythmes d'évolution.
- sur le plan économique, il vise une gestion durable des ressources naturelles (économie d'énergie, d'eau...), la réduction et la valorisation des déchets, l'attachement à préserver un accès à tous aux activités de production, notamment agricoles, un équilibre et une diversification de ces activités...
- sur la qualité de la vie, le développement durable contribue à l'amélioration du confort et à la santé des usagers, mais aussi à la réduction des nuisances pour les riverains. Elle valorise les filières locales. Le développement durable vise le maintien des grands équilibres écologiques, la réduction et la prévention des impacts environnementaux. Elle répond aussi au souhait de promouvoir une identité rurale.

Très souvent, le développement durable vise en priorité un équilibre entre préservation de l'environnement et économie; pour notre part, la dimension sociale et culturelle est mise en exergue de manière volontariste. L'évolution de nos réflexions tendrait aujourd'hui à nous inciter à remplacer la notion de « Haute Qualité Environnementale » par le concept « écocitoyen » qui nous semble mieux refléter l'état d'esprit qui nous anime.

Une démarche d'aménagement foncier, remise en cause du remembrement.

L'adoption progressive de l'esprit du développement durable pour la mise en œuvre des projets communaux date du début des années 90 lorsque s'est engagée l'opération d'aménagement foncier.

La commune de Silfiac avait jusque là refusé toute opération de remembrement pour des raisons variées. L'opération d'aménagement foncier décidée à la fin des années 80 a été engagée avec la conscience que les remembrements étaient souvent destructeurs.

Ces éléments nous ont conduit à innover et à établir une liste d'objectifs à atteindre dans le cadre de cette opération, complémentaires aux habituels objectifs restrictifs et exclusivement agricoles.

Ces objectifs ont donc été les suivants :

- Concernant l'agriculture, il s'agissait d'effectuer des restructurations foncières, d'établir une meilleure accessibilité aux parcelles et aux nouveaux bâtiments agricoles, d'améliorer la sécurité aux abords des exploitations, de créer les conditions de mise aux normes environnementales des exploitations ...

- Concernant le tourisme, l'objectif était de mettre en œuvre une politique globale d'aménagement favorisant l'initiative en matière touristique avec la volonté de privilégier un tourisme « intégré », en établissant un plan communal de randonnée, la réalisation d'une aire naturelle de camping, la mise en valeur des sites, l'amélioration des entrées du bourg, la création des conditions d'un développement de l'accueil et de l'hébergement.

- Concernant le cadre de vie, la gestion de l'environnement et des milieux naturels, l'aménagement foncier a permis de créer une bande boisée et paysagère autour du site de Pont-Samoël, de protéger et mettre en valeur des tourbières, de protéger les zones humides, de planter des haies bocagères « brise vent », d'installer un verger conservatoire (pommiers et poiriers), de planter des arbres fruitiers et des haies le long des sentiers de randonnée...

- Concernant l'aménagement du territoire communal et l'amélioration de la sécurité, la commune a réalisé une voie de contournement du bourg, un cheminement piétonnier entre l'école, la cantine municipale et la salle polyvalente, le contournement de cours de fermes, la sécurisation d'un virage (Saint-Laurent) et d'anticiper la maîtrise foncière de terrains situés aux abords du bourg.

- Enfin, diverses autres actions ont été mises en place : des aires de collecte des déchets et du verre, une aire de stockage de matériaux, la réhabilitation d'une petite carrière de sable...

Cette opération d'aménagement foncier a été considérée comme étant exemplaire au niveau national au sein d'une sélection d'une dizaine d'opérations jugées innovantes. Ainsi, un bureau d'études a été missionné par le Ministère de l'Agriculture pour analyser notre démarche au regard de critères de développement durable. Il souhaitait s'en inspirer pour rénover les méthodes à mettre en œuvre dans le cadre des nouvelles générations d'aménagement foncier.

La commune a donc depuis longtemps engagé une politique d'aménagement intégrant cette démarche de développement durable. Cette dynamique a permis une première sensibilisation des acteurs locaux aux questions de développement social et d'environnement et de concrétiser par la suite plusieurs projets s'inscrivant dans cet esprit. L'acquisition progressive de cette culture par les acteurs locaux a conduit la commune à afficher de plus en plus clairement des objectifs de développement durable.

Il est intéressant de lister les différents projets, de les décrire et de montrer comment ils s'inscrivent dans une démarche cohérente, globale et prenant en compte les effets à long terme.

Dans le prolongement de l'aménagement foncier, deux premiers projets ont lancé cette dynamique, le plan communal de randonnée et l'assainissement du bourg par lagunage, qui a ensuite été renforcée par de nouvelles réalisations.

L'assainissement du bourg par lagunage.

L'assainissement collectif du bourg a été réalisé en 2003/2004. La technique de lagunage a été adoptée parce qu'elle permet l'implantation d'une végétation qui assainit l'eau (phytoépuration). L'entretien des abords se fait grâce à des moutons d'Ouessant. Cette race bretonne, traditionnelle et rustique, est protégée.

Le plan communal de randonnée.

La commune de Silfiac a été l'une des premières de la région à initier une politique de randonnée pédestre, équestre et VTT. Le territoire communal comprend aujourd'hui 80 km de circuits de randonnée, soit 5 circuits pédestres, 3 circuits VTT, 4 circuits équestres dont 2 circuits pour attelages. Ces circuits sont jalonnés de panneaux d'interprétation sur les étangs et les mares, les cours d'eau, les tourbières, la forêt, les chemins creux, le cidre, l'habitat rural, la toponymie, l'agriculture, la géologie...

Ce programme a été engagé grâce au F.G.E.R. (Fond de Gestion de l'Espace Rural), et poursuivi dans le cadre de l'aménagement foncier. Le petit patrimoine a été restauré grâce au programme LEADER pour 7 fontaines et un four à pain puis grâce à la Fondation Banque Populaire pour 4 fontaines.

La station VTT de Guerlédan.

Cette station existe depuis l'automne 2005. Il s'agit d'un concept innovant. Pour en comprendre la logique, il est possible de la comparer avec une station de ski. Une station de ski propose des pistes de couleurs différentes selon le degré de difficulté. Ces stations comprennent aussi des structures d'accueil et d'information, des moniteurs pour l'initiation, des guides pour l'accompagnement, des services de location, de réparation, de l'hébergement et de la restauration, ainsi qu'une véritable politique de promotion.

La station de VTT reprend le même concept. Elle se développe en étoile autour de la « Base de Plein Air du Lac de Guerlédan ». La branche morbihannaise part de Silfiac et le site de Pont Samoël en constitue « l'entrée de station ».

Silfiac a une grande pratique de collaboration avec les divers partenaires situés autour du Lac ; préalablement à ce projet de station, notre commune était d'ailleurs l'un des lieux de pratique de VTT régulièrement fréquenté par les stagiaires de la base dans le cadre de formations diplômantes.

Le plan intercommunal des véloroutes et voies vertes.

En complément du schéma européen, national, régional et départemental des véloroutes et voies vertes, concernant le halage du Blavet et du Canal de Nantes à Brest, Pontivy Communauté s'est attachée à réaliser un plan intercommunal complémentaire dans ce même domaine.

Ce plan concerne l'ensemble des communes de la communauté et s'attache à respecter les principes du développement durable; le Maire de Silfiac coordonne ce dossier.

L'éco-village vacances et de congrès de L. V. T. : « Le domaine de Crénihuel ».

Depuis 1994, l'équipe municipale réfléchit à la réalisation d'un Centre de vacances, avec le souci de promouvoir une démarche de « tourisme intégré ». Un partenaire d'expérience, animé par ces mêmes valeurs, de développement durable et d'économie sociale et solidaire, l'association Loisirs Vacances Tourisme (L.V.T. Île de Berder-Crénihuel) a permis de prolonger cette réflexion. Sa concrétisation va même au-delà de nos espérances initiales.

En effet, LVT réalise aujourd'hui un écovillage, le « domaine de Crénihuel », sur une propriété de 34 ha, dont 12 ha de parc remarquable, avec la présence d'un manoir, d'une longère, d'un terrain de tennis, d'une piscine et d'équipements équestres.

Cet éco-village vacances et de congrès possède actuellement 130 lits, dont 50 accessibles à des personnes à mobilité réduite. L'association prévoit la création d'un troisième bâtiment d'hébergement. Tout est réalisé en matériaux de l'écohabitat, renouvelables et sains pour l'environnement et la santé. Le traitement des eaux usées se fait par des jardins filtrants et les modes d'énergies retenus sont le bois, les pompes à chaleur et le solaire. Les activités, les repas, les modes de déplacements, s'inspirent également de l'esprit de développement durable. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de tourisme social, vise le label « tourisme handicap » (concernant les 4 handicaps : moteur, auditif, visuel et mental) et s'attache à s'inscrire dans les dynamiques de développement local en lien avec les autres réalisations de la commune.

La première tranche doit être mise en service en juillet 2006.

Le site touristique de Pont Samoël.

La commune a eu très tôt une démarche de développement touristique. Ainsi, en 1973, le maire de Silfiac, fait acheter par la commune le moulin de Pont Samoël dans un objectif de développement touristique à une période peu encline à prendre au sérieux ce type d'initiative dans ce contexte rural du Centre Bretagne.

Il y réalise un gîte d'étape, avec une crêperie, un bar, et un étang de 4,5 ha dès la fin des années 70. Quelques années plus tard, la commune fait l'acquisition de parcelles pour pouvoir accueillir des chevaux et réaliser une aire naturelle de camping.

Ce site vient d'être restauré pour qualifier le gîte selon le label « rando plume », et le camping en « rando toile ». Un bâtiment annexe a été restauré pour en faire une salle multifonction pouvant accueillir des concerts, stages, expositions et autres animations. Une aire de lavage pour chevaux et VTT a été aménagée. Une borne pour camping car a été installée. Ce site est l'entrée morbihannaise de station VTT de Guerlédan.

Tous ces aménagements ont été réalisés dans un esprit de développement durable avec revêtements de voiries semi-poreux, collecte des eaux pluviales, filtre à sable pour le traitement des eaux usées, revégétalisation des abords, suppression des enseignes lumineuses...

L'été 2006, la gestion de cette structure a été confiée également à L.V.T. par convention avec la commune. Les termes de cette convention définissent un projet culturel et d'animation afin de créer sur cette structure un lieu de rencontre entre les touristes de l'écovillage vacances et la population locale. En effet, plutôt que de confiner les touristes de LVT dans l'écovillage, ce projet les conduira à venir sur le site de Pont Samoël déjà très fréquenté par la population locale. Il devient donc ainsi un « lieu culturel » géré collectivement par des acteurs locaux. Cette convention établit aussi un programme d'activités inscrit dans un esprit de développement durable. Toutefois, le lancement conjoint de deux structures est difficile et l'expérience de l'été passé démontre qu'il n'est pas inutile d'imaginer une autre solution de gestion pour cette structure. La commune étudie donc l'hypothèse d'un nouveau gérant en accord et toujours en collaboration avec L.V.T.

Les éoliennes.

La société « Nass & Wind Technologie » a obtenu un permis de construire pour 4 éoliennes d'une puissance totale de 3,2 MW après une étroite collaboration avec la commune de Silfiac. 3,2 MW représente la consommation de 3 200 foyers.

La démarche adoptée pour cette réalisation associe la population dans une volonté de participation citoyenne. Les habitants et le Conseil Municipal ont été associés dès le départ du projet qui a pris trois années avant d'aboutir à la phase de réalisation. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le porteur de projet et le Conseil Municipal. Plusieurs réunions publiques ont été organisées. La municipalité et le bureau d'étude ont travaillé ensemble, pas à pas, pour

inscrire cette réalisation dans la dynamique locale. Une concertation a été menée dans tous les foyers situés dans un rayon de 1 km autour du site choisi par le Conseil Municipal parmi les trois sites proposés par le bureau d'études.

Les éoliennes ont été mises en service au printemps 2006.

Un système d'épargne de proximité. (association « AVEL SILIEG »).

L'investisseur éolien a été choisi pour sa démarche éthique qui le conduira à collaborer avec les acteurs locaux pour développer une action éco-touristique sur le thème des énergies renouvelables.

Il a également accepté de céder jusqu'à 5% de son investissement à une structure d'épargne locale gérée par l'association « Avel Silieg », destinée à associer la population à cet investissement. Cette association oeuvre pour que l'installation des éoliennes ne soit pas perçue comme une démarche exogène. Avel Silieg permettra donc aux adhérents souscripteurs de bénéficier d'une rémunération du capital investi. Mais surtout, une part du capital produit leur permettra de participer, par un investissement collectif, dans des projets locaux s'inscrivant dans les démarches visant une « plus value humaine » engagées sur la commune.

Le projet écotouristique sur « les énergies renouvelables d'hier, d'aujourd'hui et de demain. (association « NERZH SILIEG »).

Ce projet a pour objectif de créer un lien transversal entre tous les projets ou réalisations de la commune en matière de développement durable.

La longère située au pied des éoliennes, achetée par l'investisseur principal et mise, pour une partie, à disposition du projet écotouristique, deviendra un centre d'interprétation sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. En harmonie avec ce projet, l'investisseur envisage de faire de ce site un lieu d'accueil pour les étudiants et chercheurs sur les énergies de demain.

Un sentier d'interprétation sur le même thème reliera le site éolien au site de Pont Samoël en passant par le hameau écocitoyen « Oglenn er vourc'h » et l'écovillage de vacances LVT de Krénihuél.

L'ensemble de cette opération est élaboré à partir du concept « d'interprétation » qui constitue une innovation en France en terme de démarche touristique. Cette démarche met en œuvre des principes de « tourisme intégré » rendant le touriste actif, et non pas seulement consommateur, dans une relation harmonieuse avec la population locale. De plus, les « stations » qui jalonnent l'itinérance proposent une approche ludique et pédagogique susceptibles de sensibiliser, voire de « bousculer » la conscience des visiteurs. A SILFIAC, le projet adopte la possibilité d'une démarche de jeu dans un concept de « course d'orientation ».

A l'automne 2006, ce projet a été associé à un autre projet touristique formulé à GUELTAS et habité par le même esprit. L'association de ces deux projets complémentaires répond à l'appel d'offres « Pôle d'excellence rural » de l'Etat. Il est maintenant porté par PONTIVY COMMUNAUTE.

Ce projet intègre également la réalisation de l'école de l'écohabitat, portée par l'association « Les ateliers de SILFIAC ».

Le Hameau écocitoyen « Oglenn ar Vourc'h ».

Ce lotissement est cohérent avec le projet global de la commune.

La réflexion a débuté fin 2001 par une sensibilisation des conseillers municipaux, puis par l'organisation de réunions publiques.

Des groupes de réflexion ont été organisés sur les thèmes suivants : l'énergie, l'eau et la voirie, l'architecture et les matériaux, l'intégration paysagère et les haies, les jardins

familiaux, les primo-accédants, la communication, les règlements et modalités de fonctionnement. L'ensemble des « groupes de réflexion » constituent le « groupe de travail » sur ce projet.

Ce groupe de travail, après avoir éventuellement consulté des experts extérieurs, soumet ses propositions au Conseil Municipal.

Les groupes de réflexion sont constitués, pour un tiers environ, d'habitants de Silfiac intéressés pour s'impliquer dans la démarche, ainsi que, pour les deux autres tiers, de personnes extérieures à la commune. Des enseignants du Lycée Professionnel du bâtiment de Pontivy, le Lycée du Blavet, font aussi partie des groupes de réflexion.

Ces groupes définissent les actions et les aménagements à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de cette opération portant sur les économies d'énergie, la protection de l'eau et du milieu naturel, l'économie sociale, le lien social, la qualité du cadre de vie...

La finalité première de ce projet innovant est de provoquer une dynamique de construction à proximité du bourg ayant des effets sur la vitalité globale de la commune; jusqu'à présent, les nouveaux résidents s'étaient principalement installés hors du bourg.

La deuxième finalité est d'assurer une mixité sociale. Cette démarche innovante séduit les opérateurs de logements locatifs. Un projet de trois logements est réalisé à proximité du lotissement grâce au concours de l'organisme bailleur social « Armorique Habitat » et « Bretagne Sud Habitat » va en construire trois autres à un autre endroit du bourg.

Pour assurer la mixité sociale, il faut faire en sorte que cette démarche ne crée pas de surcoût par rapport aux projets de lotissement « conventionnels ».

Notre démarche innovante nous a permis de nouer des relations privilégiées avec divers partenaires publics et privés. L'élaboration d'une politique de développement durable par la Région, instituant l'éco-FAUR, a facilité l'équilibre financier de cette opération; nous avons même pu y ajouter des réalisations écartées dans un premier temps parce qu'estimées trop coûteuses. Au final, cette réalisation coûte moins cher à la commune que la réalisation d'un lotissement classique.

Nous proposons des modèles de maisons à 100 000 €. Pour cela nous avons sollicité des concepteurs acceptant de jouer le jeu d'une réflexion sur le concept de maisons évolutives qui grandissent avec la famille; nous visons en priorité un public de primo-accédants à travers cette démarche.

C'est l'architecte Bernard Menguy, installé à Vannes, très investi dans ces nouvelles démarches, qui a travaillé avec nous à la réalisation de ce lotissement de 15 lots de 570 à 750 m², comprenant en outre des espaces collectifs et des jardins familiaux.

En effet, les riverains auront ainsi la possibilité d'implanter des jardins familiaux ou de mener d'autres projets sur ces espaces ouverts aux initiatives collectives. Une partie de ces espaces communs sera consacrée à des activités telles que : barbecue, pique-nique, espaces de jeux...

Nous avons aussi, à la demande de candidats à la construction, imaginé une basse cour collective et un rucher et un espace pour travailler et stocker le bois de chauffage.

En étendant l'accès à ces espaces à des habitants du bourg ne possédant pas de terrain, on intègre mieux ce nouveau quartier à l'ensemble du territoire de la commune. Les élèves de l'école envisagent même d'y réaliser une activité jardinage.

Cette organisation de l'espace est une façon d'ouvrir le lotissement sur l'extérieur tout en cultivant une identité qui fait de plus en plus rêver, celle d'un lotissement rural, une spécificité à laquelle nous tenons.

L'équipement et les espaces publics de ce hameau ont été pensés avec un souci d'exemplarité. Un revêtement semi-poreux (mélange de chaux, de sable et de gravillons, voire de silice) est mis en place sur la voie publique pour l'absorption des eaux de ruissellement, avec des noues pour récupérer le reliquat...

Le traitement des eaux d'assainissement est relié aux lagunes contenant des plantes macrophytes entraînant une phytoépuration. L'entretien des abords est réalisé par des moutons d'Ouessant.

L'éclairage public a été imaginé de manière à maximiser les économies de réalisation et de fonctionnement : lampes à économie d'énergie, absence de mats le long de la voirie...

Les routes d'accès sont des venelles conçues de manière à privilégier le piéton. Des cheminements sont aménagés pour rejoindre à pied ou à vélo le centre du bourg, les jardins et espaces collectifs et les principaux équipements. La place de la voiture a donc été repensée par rapport aux pratiques habituelles.

Les lots sont libres de construction ; les accédants peuvent choisir le maître d'œuvre qu'ils souhaitent. Un cahier des charges précis, peu contraignant mais très incitatif, pour un meilleur respect des principes du développement durable a été élaboré. Sans rien imposer, mais avec un souci pédagogique, la commune incite fortement à construire des édifices dans l'esprit de l'écohabitat.

Le groupe de travail a apporté des précisions au règlement de lotissement et s'est constitué en groupe de personnes ressources pour aider les futurs propriétaires à finaliser leurs projets.

Le règlement fixe un cadre incitatif et pédagogique; nous préférons convaincre plutôt que contraindre.

Les techniques et matériaux peu respectueux des principes de l'écohabitat ont été écartées, mais seulement lorsque des solutions plus saines existaient à coût équivalent. Ainsi, par exemple, le parpaing est banni puisqu'il existe une solution en brique au même coût. Les enduits proposés sont à base de chanvre, de chaux et autres matériaux naturels. Les menuiseries doivent être en bois (non tropical) et non en PVC. Il n'y aura pas de sous-sol. Le chauffage sera au bois, solaire ou géothermique...

La commune de Silfiac impose des garages types car se sont eux qui structurent architecturalement les rues et supportent les lampes de l'éclairage public. Elle vend les terrain équipés de citernes de récupération des eaux de pluie enterrées et souhaite la production d'eau chaude solaire. Les haies de séparation doivent être d'aspect bocager et d'essence locale.

Au delà de ces éléments techniques et environnementaux, le projet a pour objectif d'assurer des mixités multiples (sociales, générationnelles, entre autochtones et nouveaux résidents...).

Les jardins sont conçus pour décloisonner la propriété privée et provoquer de la convivialité et du lien social. Les cheminements piétonniers sont tracés pour que les différentes populations se rencontrent et se mélangent. Le lotissement de Silfiac proposera aux jeunes couples des solutions pour ceux qui ont des difficultés d'accession à la propriété du fait de la forte augmentation du prix de l'immobilier dans la région.

Diverses réalisations sont proposées à des entreprises d'insertion.

Les premières ventes de lots ont eu lieu et les constructions ont débuté cet automne 2006.

La Zone Artisanale de Proximité.

Afin de garder localement ses artisans de proximité, la commune réalise avec Pontivy Communauté une « Zone Artisanale de Proximité » destinée à accueillir ces artisans.

Cette petite zone artisanale située près du bourg et proche du hameau « Oglenn ar vourc'h » bénéficiera d'un règlement élaboré dans un esprit de développement durable. La commune travaille avec Pontivy Communauté à l'élaboration de ce règlement. Ce sera sans doute l'une des premières zones artisanales réalisées dans un esprit HQE.

Grâce à ce règlement intérieur atypique, il n'est pas exclu que des entreprises de l'écohabitat choisissent Silfiac comme lieu d'implantation, par simple soucis de cohérence et du fait de la position centrale qu'occupe cette commune en Bretagne.

Ecole de l'écohabitat géré par l'association « Les ateliers de SILFIAC »

Un groupe de travail, regroupant la Commune de Silfiac, l'association LVT, le GRETA du Centre Bretagne, le lycée du bâtiment « Le Blavet », le Rectorat d'académie par le biais du GIP-FAR, la Direction Régionale Jeunesse et Sports, des professionnels du bâtiment et de l'écohabitat et des individuels, experts ou militants dans ce domaine, a été créé afin de mener à bien ce projet. Ce groupe de travail a évolué vers un statut d'association « Les ateliers de l'écohabitat » qui a passé convention avec le GRETA et le lycée pour mettre en œuvre les formations initiales ou continues qualifiantes et avec LVT pour organiser des formations de loisirs et constituer un centre de documentation.

L'objectif est de former des artisans, déjà en activité ou ayant un projet d'installation, à ces techniques, de former des jeunes aux métiers de l'écohabitat, et L.V.T. permettra de toucher le grand public intéressé par ces démarches.

L'association organisera aussi divers événements (séminaires, publications, expositions et animations).

La charte de non utilisation du bois tropical.

Silfiac a signé en février 2003, la charte de non utilisation du bois tropical proposée par l'association « Peuples des Forêts Primaires ». Ceci se traduit par le respect de cette charte lors des travaux dans les bâtiments publics et une sensibilisation des porteurs de projets privés.

Une signalisation bilingue.

Un travail de recherche toponymique a été effectué pendant deux hivers de 2004 à 2006, afin d'apposer une signalisation bilingue sur la commune. La démarche était participative et associait beaucoup de personnes âgées. C'est aussi l'occasion de promouvoir certains éléments historiques constitutifs de notre identité, que les néo-ruraux et les britanniques nouvellement arrivés sur la commune ont pu s'approprier par cette opération. Ceci vise la dimension sociale et culturelle de nos actions de développement.

Un programme de protection et de mise en valeur des zones humides.

L'opération d'aménagement foncier a été l'occasion de faire en sorte que l'une des six tourbières de la commune fasse l'objet d'une convention d'entretien et de mise en valeur entre le nouveau propriétaire de cette tourbière et l'association « Bretagne vivante – SEPNB ». La commune est entrain d'acquérir une autre tourbière en ce début 2006 avec le même objectif. Une « flourenn » (« fraîche », en français) a été également acquise par la commune sur le site de Pont Samoël avec ce même objectif de protection et mise en valeur. Ces « flourenn » étaient des prairies inondables fauchées plusieurs fois par an et gérées collectivement par les foyers d'un village selon des principe coutumiers.

Un plan de gestion des espaces verts et de fleurissement.

A partir du printemps 2006, nous mettons en place un « plan de gestion des espaces verts et de fleurissement » de la commune, tenant compte de l'esprit de développement durable. Pour cela nous avons établi une collaboration avec les services des espaces verts de Pontivy qui a une expérience de plusieurs années dans le domaine.

L'association « Bruded ».

Des maires de communes engagées dans l'écohabitat et le développement durable se sont réunis en association qui a pris pour nom « BRUDED » (Bretagne RURale et Développement Durable). Le nombre des communes qui s'engagent dans ces politiques augmente et il devient nécessaire de s'organiser et de se mettre en réseau pour échanger les expériences, se soutenir mutuellement, et promouvoir ces nouvelles démarches.

La Région Bretagne engagée dans le développement durable soutien cette association.

Ce mouvement veut faire passer quelques messages :

- les communes doivent passer d'une démarche de guichet, portée par des notables, où l'on consomme sur catalogue, à une démarche de projet dans laquelle l' élu devient animateur et médiateur de l'initiative locale. En matière d'urbanisme, elles doivent se fixer des objectifs et réinterroger les méthodes afin que les techniciens et les constructeurs répondent mieux aux besoins et aspirations des citoyens.

- le politique doit être réintroduit au sens le plus noble afin de redonner du pouvoir aux habitants pour qu'ils s'approprient leur cadre de vie et deviennent acteurs.

- agir local et penser global, ce n'est pas une utopie. Il s'agit de promouvoir la démocratie participative.

Une vingtaine de communes ont déjà adhéré et une dizaine d'autres pourraient suivre prochainement ce chemin.

Silfiac adhère à cette association dont le maire est co-président fondateur.

En guise de conclusion,

Développement durable ou développement local ?

Le développement durable est pour certains un concept en soi. Pour d'autres, il n'est qu'un enrichissement méthodologique de la notion de développement local.

A SILFIAC, nous le considérons comme une méthode de développement chargée d'éthique...

Pour faire du développement durable, on ne peut se contenter de juxtaposer des réalisations, aussi symboliques puissent-elles être. Faire du développement durable, c'est justifier les initiatives et les aménagements par la démonstration de leur insertion dans un projet global prenant en compte simultanément les dimensions environnementales, sociales et culturelles et économiques. Prenons l'exemple d'un lotissement. Il ne suffit pas de recueillir les eaux pluviales, d'autoriser les énergies renouvelables, ou de réaliser je ne sais quel autre aménagement... Tout ceci n'est que de l'anecdotique, voire de la caricature, si l'on n'en perçoit pas la cohérence avec un projet de vie, un projet de société. Il faut aussi placer l'être humain au centre du projet. Il n'y a pas de développement durable sans valeur humaniste.

Les démarches de développement local ont souvent été trop « plaquées », « parachutées ». Elles ne tenaient que très peu compte des contextes particuliers. Il s'agissait avant tout de produire du service ou de l'activité visant l'accroissement de richesses.

Les élus, notables, s'appuyaient sur leurs réseaux de relations, généralement exogènes et empreints de démarches descendantes, pour provoquer cet accroissement d'activité et asseoir ainsi leur notoriété et leur pouvoir.

Nous sommes aujourd'hui dans un autre contexte et avons de plus en plus conscience que le rôle des élus évolue vers plus de médiation ; les élus deviennent avant tout des animateurs de la vie locale, des agents de développement... Ils ont un rôle actif à jouer dans la création et l'animation de réseaux locaux. Ils savent que la croissance n'est pas toujours synonyme de bien-être.

Le rôle des élus est de créer les conditions du développement. Pour cela, la prise en compte de la dimension humaine, avec ce que cela suppose en terme de mobilisation des acteurs et de participation citoyenne, est devenue incontournable. Les élus dynamisent, animent, mettent en relation, coordonnent, valorisent, permettent de tenir compte du caractère particulier de chaque situation...

Ainsi, le monde rural s'autorise de plus en plus à une autonomie de pensée, à avoir sa propre logique de développement, alors qu'il était jusqu'ici enfermé dans des logiques de copie de l'urbain qu'il considérait comme un modèle. Ce dernier constituait la référence, incarnait

l'image de la modernité et du progrès. Les mentalités ont évolué. L'image du monde urbain se ternit. Ceci contribue à valoriser la capacité des ruraux à autodéterminer leurs projets de vie.

De plus, le rural représente souvent les valeurs auxquelles beaucoup de nos concitoyens aspirent, des valeurs d'authenticité, d'harmonie, de symbiose avec les éléments, de convivialité, de lien social... Il nourrit une certaine utopie. Il fût une époque où l'urbain entretenait cette utopie alors que le rural représentait un milieu de vie dont il était bon de s'extraire.

Les images se complexifient et le rural fait à nouveau rêver.

Les démarches de développement qui se construisent sur cette nouvelle donne, entraînent une représentation moderne de la campagne, une campagne qui sait innover, qui va de l'avant, qui est précurseur, qui sait promouvoir les valeurs positives qu'elle véhicule aujourd'hui.

L'arrivée de nouvelles populations issues de la ville, voir de la côte Sud bretonne pour ce qui concerne SILFIAC, ou les nombreux britanniques qui valorisent ces effets positifs, confortent cette logique.

Les britanniques viennent en France pour ses services publics, son système social, de santé et de solidarité et en Bretagne rurale pour son identité, ses paysages, sa convivialité, la solidarité et les mentalités locales.

La logique de contextualisation des projets et actions pousse le rural à imaginer des dynamiques de développement tenant compte des spécificités locales et donc difficilement reproductibles dans d'autres contextes. Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'on privilégie les valeurs humaines, parce que la culture d'ici ne peut être la culture d'ailleurs. L'affirmation des spécificités culturelles, les revendications identitaires, si elles sont associées à l'ouverture à l'autre, à la valorisation de la richesse des différences, constituent un levier considérable de développement.

La logique induite par l'économie de marché était une logique de développement « hors sol » et généralement standardisatrice. Alors, ne nous étonnons pas que ces activités déménagent au gré des opportunités.

Notre plus grande richesse, aujourd'hui, c'est d'avoir été pauvres à l'époque où l'homme détruisait son milieu de vie au nom de la seule logique économique. Nous n'avons pas eu les moyens de détruire nos talus, notre bocage, nos zones humides, notre patrimoine naturel, culturel ou bâti. Ils font maintenant notre richesse. A nous de savoir les préserver et les valoriser. Ils sont une denrée rare que beaucoup nous envient.

Notre commune attire, car elle donne d'elle une image offensive. Elle fait rêver. Les médias, écrits, parlés, audio-visuels, relatent cette image positive. Ils jouent un rôle de miroir qui pousse la population à se percevoir positivement.

Notre commune fait aujourd'hui rêver sur le mythe du monde rural, elle sert de référence, et donne une image forte de capacité d'autonomie.

Collectivement, nous étions localement enfermés dans des représentations négatives de nous-mêmes. Nous étions soumis, dépendants, attentistes... La société nous renvoie une vision valorisante qui nous pousse à changer notre point de vue et à regagner de la confiance et de la capacité d'initiative.

Nous pouvons nous aussi participer, voire trouver des réponses, aux grands enjeux de société qui font l'actualité.

ACTUALITE !

Notre politique offensive et innovante porte ses fruits puisque notre école compte aujourd'hui 3 classes et 58 élèves.

De plus, les conditions sont maintenant favorables concernant la reprise et la mutation de nos commerces. Des changements importants s'opèrent. Ainsi, le Garage-Station service a été repris par l'entreprise de transport (autocariste) déjà présent sur la commune. Cette activité est donc pérennisée en l'état. Le « multiple-rural » est en passe d'être repris par la fille et le gendre des commerçants actuels. Le bar-tabac-journaux va devenir « pub et salon de thé »...

Deux commerces restent en suspend : la boucherie-charcuterie et le Gîte-bar-crêperie de Pont Samoël (voir ci-dessus)...